



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine  
du mercredi 13 décembre 2023, à 17h30**

---

**Présidence** : Mme Lise-Marie Graden, Préfète

**Présents** : 49 délégué-es représentant 26 communes

Mmes L. Charrier, Autigny ; P. Horner, Bois-d'Amont ; C. Angeloz, I. Bussey, Corminboeuf ; M.-C. Clerc, Cottens ; S. Buvary, Ferpicloz ; M. Ebner, F. Menetrey, C. Roelli, S. Fernandes, M. Pache, Fribourg ; S. Ayan, Givisiez ; B. Green-Studer, Granges-Paccot ; V. Zapf, Hauterive ; G. Ecoffey, La Sonnaz ; D. Carbonnier, G. Fick, Gibloux ; K. Sansonnens, Neyruz ; D. Mettraux, Prez ; C. Denervaud, V. Marthaler, V. Ugolini, Villars-sur-Glâne ; M. Gaillard, Villarsel-s-Marly.

MM. R. Schwab, Avry ; F. Vallat, Belfaux ; P. Gendre, Bois-d'Amont ; V. Gremaud, Chénens ; E. Rudaz, N. Rebetez, F. Derivaz, F. Yerly-Brault, F. Miche, C. Feldhausen, Fribourg ; P. Chassot, Granges-Paccot ; V. Sapin, Grolley ; P. Cudré-Mauroux, Hauterive ; G. Yerly, La Brillaz ; P. Cudré-Mauroux, Gibloux ; M. Vogt, E. L'Eplattenier, Le Mouret ; E. Bugnon, C. Murangira, Marly ; D. Chenaux, Matran ; F. Hagger, Pierrafortscha ; M. Noguét, Ponthaux ; S. Gendre, Prez ; P.-L. Ruffieux, Treyvaux ; M. Sluga, F. Grangier, Villars-sur-Glâne

Pour le Comité de direction :

Mmes M.-C. Paolucci, I. Bersier, M. Roos-Bovey, M. Ballmer

MM. J.-L. Kuenlin, vice-président, M.-A. Andina, B. Bek-Uzarov, L. Dietrich, J. Nieva et P.-O. Nobs.

**Excusés** : Les délégué-es Mmes M. Aebischer Belfaux ; F. Gauye, A. Schaller, P. Guntern, Fribourg ; L. Menetrey, La Brillaz ; F. Carrea-Bassin, Villars-sur-Glâne.

MM. C. Gremaud, F. Yerly-Brault, J. Fonjallaz, N. Jacquier, F. Mauron, Fribourg ; S. Schnyder, Givisiez ; D. Ayer, Gibloux ; J.-N. Gendre, Neyruz ; Y. Gut, Villars-sur-Glâne.

Comité de direction : Mme A. Rey

---

**La Présidente** ouvre l'Assemblée des délégués à 17h34. On rappellera qu'en vertu de l'article 7 alinéa 2 des Statuts, la Préfète de la Sarine préside l'Assemblée des délégués.

**La Présidente** donne la parole à **Mme S. Ayan**, conseillère communale, déléguée de la commune hôte. **Mme S. Ayan** souhaite la bienvenue à toutes et à tous et se réjouit, au nom de la commune de Givisiez, d'accueillir l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine.

Conformément à l'article 11 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués est convoquée par avis adressé à chaque conseil communal et par courriel à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures lieux et ordres du jour des séances sont annoncé au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le comité de direction.

En l'espèce, la présente Assemblée a été convoquée par courriers du 7 novembre et du 22 novembre 2023. Par ailleurs, la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée ont été publié au sein de la Feuille des avis officielle du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Aucun commentaire n'étant fait sur ces points, la Présidente poursuit avec la présentation de l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 2023*
2. *Informations du Comité de direction*
3. *Présentation de la stratégie 2024-2029*
4. *Budget 2024*
  - 4.1 *Présentation des budgets de résultats et d'investissements 2024 du RSS*
  - 4.2 *Préavis de la commission financière de l'assemblée des délégués*
  - 4.3 *Approbation du budget de résultats 2024 du RSS*
  - 4.4 *Approbation du budget des investissements 2024 du RSS*
5. *Présentation du plan financier 2024-2028*
6. *Adaptation du Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe) : approbation de l'article 3a (voies de droit)*
7. *Nomination du ou de la représentant.e des communes de la région Sarine Nord au Comité de direction du RSS en remplacement de Mme M. Frésard*
8. *Nomination du ou de la représentant.e de la Commune de Villars-sur-Glâne et du ou de la représentant.e de la Ville de Fribourg à la commission financière*
9. *Divers*

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour et en présence de la totalité des voix représentée (cf. article 9 alinéa 1 des Statuts), **la Présidente** constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Selon l'article 9 alinéa 3 des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

En cas de besoin, **la Présidente** propose que les délégués situés aux deux extrémités de la salle fassent office de scrutateur, ce à quoi l'Assemblée agréée.

La Présidente entame l'ordre du jour.

---

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 mai 2023**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 mai 2023 est approuvé en l'état avec remerciements à son auteur.

---

## 2. Informations du Comité de direction

### A) Construction du HMS

La construction du Home médicalisé de la Sarine (HMS) n'avance pas aussi rapidement que prévu. Il faut avouer que la situation météorologique a notablement compliqué la donne. En l'état, la première étape devrait se terminer au mois de septembre 2024 pour laisser la place à la seconde phase des travaux. Selon la planification, l'ouvrage devrait normalement être achevé au mois d'avril 2026. Ce planning ambitieux risque toutefois d'être difficile à tenir. En tout état de cause, le Comité de direction suit attentivement l'évolution des travaux, qui génèrent beaucoup de travail pour les différentes équipes du RSS.

### B) Etat du projet de construction de la centrale d'ambulances

Hormis les dates, la **Présidente** souligne que la slide Powerpoint traitant de l'implantation de la centrale des ambulances est la même que celle du mois de mai 2023. L'explication est simple : les solutions optimales n'ont pas encore été trouvées, tant pour la phase provisoire (1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 mars 2026) que pour l'implantation définitive (dès le 1<sup>er</sup> avril 2026).

A ce titre, on rappellera qu'il n'est pas possible de maintenir la caserne actuelle d'ambulances pendant la deuxième phase des travaux du HMS. Il convient donc d'obtenir une solution provisoire durant la fin des travaux. Il sera nécessaire de disposer d'un garage pouvant accueillir cinq ambulances ainsi qu'un véhicule de service, une surface de stockage pour le matériel et les vêtements (y compris les médicaments), un lieu de vie pour les ambulanciers (avec vestiaires et commodités), deux à quatre chambres pour les gardes de nuit et quatre bureaux pour l'administration.

Par ailleurs, s'il était initialement prévu de créer une centrale d'ambulances à côté du HMS, la nouvelle direction s'est posé la question de mettre en place une grande caserne regroupant les sapeurs-pompiers et les ambulanciers, étant entendu qu'un tel projet ne peut être réalisé sur le site du HMS. A l'heure actuelle, un emplacement permettant d'accueillir une grande caserne est ainsi activement recherché au sein du grand Fribourg.

On notera que le site de l'Aurore 4, qui abrite la caserne des pompiers de Fribourg, pose un certain nombre de problèmes du point de vue de l'aménagement du territoire. Concrètement, l'implantation d'une caserne d'ambulances implique des modifications du Plan d'aménagement local (PAL) actuellement à l'enquête. Toutes les parties prenantes travaillent activement afin de déterminer s'il est envisageable de sélectionner le site de l'Aurore 4, tant pour la phase provisoire que pour l'implantation définitive. Sachant que les ambulances doivent de toute manière être déplacées au 1<sup>er</sup> juillet 2024, le temps presse, raison pour laquelle le Comité de direction n'écarte aucune piste.

### C) Suivi financier des travaux du HMS

En novembre 2023, le comité a adjudgé pour environ 45,4 mio CHF, un montant représentant approximativement 86 % des CFC.

Le solde de la réserve au 7 décembre 2023 est de 0.59 mio CHF par rapport à un montant sur le devis initial de 2.05 mio CHF.

Il va sans dire que l'augmentation du prix des matières premières impacte le projet au niveau financier. Le traitement du renchérissement représente incontestablement un défi financier d'envergure. On relèvera que le montant du devis a été articulé sur la base de l'indice mitteland d'octobre 2020 qui était à 100%. Or, ce même indice a atteint 114,3 % en avril 2023, soit une augmentation de 14,3 %.

Pour faire face aux augmentations immaîtrisables, le suivi sera fait avec une rubrique DEVIS indexé soit : devis indexé = Devis révisé + contrat indexé aux indices et aux dates de signature des contrats. Pour la partie A1, le surcoût lié à l'indexation se monte actuellement à CHF 1'115'424.-.

#### **D) Nouvelles casernes : présentation du projet caserne Marly / P+R**

Un concours a récemment été mis en place. Les prix ont été présentés au mois d'octobre 2023. Le projet finalement retenu comprend une caserne de quatre portes ainsi qu'une centaine de places pour le P+R. Le projet doit cependant encore faire l'objet d'une analyse sur le plan financier, étant précisé qu'à l'heure actuelle, le coût est à +/- 25%. Une fois le coût affiné (+/- 10%), il sera possible de solliciter un crédit d'investissement.

#### **E) Organigramme 2024 du RSS**

La **Présidente** présente l'organigramme 2024 du RSS, sur lequel il est important de s'arrêter. Au niveau opérationnel, le RSS comporte deux directions : la direction secours – qui comprend les ambulances et les pompiers – et la direction soins – qui comprend le Home médicalisé de la Sarine et le service d'aide et de soins à domicile. Sur le plan transversal, il existe deux autres directions, à savoir d'une part la direction des ressources humaines, de la formation, de la communication et de la stratégie du RSS, et, d'autre part, la direction des finances et des infrastructures. La direction générale s'appuie en outre sur deux autres services transversaux, à savoir le secrétariat général et le service informatique.

En 2024, la direction des soins pourra compter sur un chef de pôle de compétence qualité et reprendra sous son aile le service hôtellerie du HMS.

Le nouvel organigramme découle de la stratégie 2024-2029. Le RSS s'adapte ainsi aux conditions extérieures et attire de nouvelles compétences afin de pouvoir accomplir ses tâches.

#### **F) Présentation des nouveaux directeurs**

La **Présidente** présente aux délégués les deux nouveaux directeurs récemment engagés, à savoir M. Daniel Maillard, directeur secours, et M. Beat Galley, directeur finances. Elle leur souhaite la cordiale bienvenue au sein du RSS.

---

### 3. Présentation de la stratégie 2024-2029

**La Présidente** rappelle que le RSS avait mis en place une stratégie 2019-2023. Cette année, le Comité de direction – accompagné d'un cabinet spécialisé – a élaboré une stratégie 2024-2029. Les grandes lignes de cette nouvelle stratégie figurent au sein du document remis à l'ensemble des délégués. On notera que les stratégies du RSS couvrent délibérément deux périodes législatives, ceci afin de garantir une certaine continuité.

**La Présidente** cède la parole à **M. J. Pollet**, directeur général du RSS. **M. J. Pollet** précise que durant l'année 2023, le Comité de direction a planché sur une stratégie 2024-2029 dans le but de définir les priorités du RSS, d'orienter ses forces et d'allouer ses ressources. Suite à une intense phase de développement – qui a atteint son acmé avec l'intégration des sapeurs-pompiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023 –, le RSS a opté pour une stratégie centrée sur la consolidation. Il s'agira désormais de renforcer l'infrastructure existante, tant du point de vue opérationnel qu'organisationnel.

En sa qualité d'entreprise de droit public, le RSS doit permettre aux communes de répondre de manière équitable aux besoins actuels et futurs de la population sarinoise en termes de maintien à domicile, d'EMS et de secours. Sur cette base, le RSS a développé une vision 2029 en vertu de laquelle il ambitionne de devenir un pôle d'excellence dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées par les communes membres. Afin de réaliser sa vision 2029 et de remplir sa mission, le RSS continuera de s'appuyer sur les trois valeurs qui constituent son ADN, à savoir respect, responsabilité et professionnalisme. La mise en œuvre de la stratégie 2024-2029 s'articulera également autour de grands axes stratégiques ainsi que d'une série de principes opérationnels ancrés dans la culture de l'entreprise. Une feuille de route permettra à la direction générale du RSS d'assurer le suivi de la stratégie au fil du temps.

**M. J. Pollet** propose aux délégués de faire régulièrement un point de situation sur la mise en œuvre de la stratégie 2024-2029.

---

### 4. Budget 2024

**La Présidente** introduit le budget 2024 en précisant que les coûts pour les communes sont importants et que la tendance n'est pas prête à s'inverser. Le vieillissement de la population est un fait. A ce titre, la marge de manœuvre des communes est restreinte. Cela étant, le RSS travaille pour réduire autant que faire se peut les charges. Plusieurs démarches ont été initiées afin de contenir les coûts. On citera à titre d'exemple le Règlement de la Codems, qui calibre les dépenses des communes en ne permettant en règle générale pas d'EMS à moins de soixante lits, par souci de rationalité financière. Par ailleurs, les nouvelles lignes directrices informatiques de la Codems permettront d'optimiser les investissements. Le RSS a également innové sur le plan RH puisque plusieurs postes sont partagés avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

On notera en outre que le plan de couverture des besoins s'étale sur une période de dix ans, ce qui permet d'effectuer des projections. Le RSS est en tous les cas pleinement

conscient des charges qu'il fait porter aux communes et tente d'anticiper au mieux les évolutions à venir.

**La Présidente** informe les délégués qu'ensuite de sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil d'Etat a modifié l'ordonnance fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile. Concrètement, l'indemnité forfaitaire passe à de 25 à 35 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Or, le budget 2024 ne tient bien évidemment pas compte de ce nouveau montant, introduit de manière quelque peu abrupte. On rappellera tout de même que dans le cadre de la prise de position, les Réseaux ont proposé d'adapter vers le haut le montant de l'indemnité forfaitaire uniquement pour les personnes âgées, conformément au texte de la motion concernée. En tout état de cause, des discussions devront désormais être menées afin de déterminer comment mettre en application la nouvelle ordonnance.

**La Présidente** appelle de ses vœux une plus grande collaboration entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et les différentes parties prenantes. Ce besoin se fait particulièrement sentir dans le contexte de la problématique des lits d'attente.

#### 4.1 Présentation des budgets de résultats et d'investissements 2024 du RSS

**M. J. Pollet** débute la présentation des budgets de résultats et d'investissements 2024 du RSS en énumérant les trois facteurs d'augmentation des charges du RSS, à savoir :

- 1) Le renchérissement : le renchérissement a impacté les charges ainsi que les salaires à hauteur de 2%.
- 2) La prise en charge des frais d'investissements des EMS : la Codems doit assurer la prise en charge des frais financiers pour le Manoir et les Chênes.
- 3) L'évolution démographique : le vieillissement de la population entraîne des adaptations organisationnelles.

Les charges sous gestion directe du RSS sont impactées par le renchérissement. Il y a lieu de signaler un effet de seuil pour les services transversaux et la direction soins.

Le total des charges pour les communes augmente de CHF 5'510'300.-; les principales variations sont les suivantes :

- Codems: augmentation des frais financiers de CHF 3'728'000.- (Chênes, Manoir).
- SASDS et centre de coordination: 5,65 EPT supplémentaires soit CHF 940'000.-.
- Indemnités forfaitaires : augmentation du nombre d'indemnités soit CHF 516'000.-, hors prise en considération de l'augmentation du montant de l'indemnité forfaitaire décidé par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2023.
- Bataillon Sarine : architecte et amortissements, soit CHF 169'000.-.

**M. J. Pollet** poursuit en présentant le budget de fonctionnement 2024.

S'agissant de l'administration générale, on relèvera une augmentation de 3,1 EPT pour assurer le suivi des futures constructions de caserne et d'EMS en Sarine (0,3 EPT architecte), accompagner les fluctuations de collaborateurs auprès du HMS et des SASDS

(1 EPT RH), gérer le budget de résultat et les investissements plus importants du RSS (0,7 EPT Finances/ Codems), emménagement, déménagement et augmentation des collaborateurs (1 EPT Informatique).

En ce qui concerne le Bataillon Sarine, on signalera une augmentation des charges de CHF 320'000.- soit : frais de repas pour compagnie CHF 60'000.-; Amortissement informatique CHF 63'300.- ; augmentation charges architecte CHF 105'400.-. Au niveau des recettes, il est prévu une augmentation des recettes de CHF 148'000.- soit : taxe d'exemption CHF 200'000.- ; autres recettes diminution de CHF 50'000.-. **M. J Pollet** rappelle que 29'000 personnes sont astreintes à une taxe d'exemption de CHF 100.-, que le Bataillon compte en tout 10 EPT professionnels et 700 sapeurs-pompiers miliciens.

Pour ce qui a trait au HMS, une perte de CHF 393'200.- est prévue. Cette dernière s'explique par le coût des services transversaux augmentant de CHF 119'000.- par rapport à 2023. Cette perte sera absorbée par les résultats reportés figurant au bilan et les futurs bénéfices du HMS.

Le SASDS générera, selon les prévisions budgétaires, une augmentation de la participation communale de CHF 940'000.-. Cette augmentation de la participation nette des communes sera principalement liée à l'engagement de 5,15 EPT, ainsi qu'aux passages de paliers conformément à la LPers. Pour le surplus, on mentionnera que les charges pour l'ensemble du service passent de CHF 17'205'900 à CHF 18'497'900. Les recettes sont en augmentation de CHF 445'000.-.

Au niveau du SAS, le budget 2024 table sur une augmentation de la participation communale de CHF 67'900.-. L'augmentation des charges est due à l'indexation des salaires et aux imputations internes des services transversaux.

Une augmentation de la participation communale de CHF 516'200.- est planifiée pour la Commission des indemnités forfaitaires. **M. J. Pollet** souligne que l'augmentation moyenne des indemnités forfaitaires des cinq dernières années est de CHF 400'000.-. Le budget 2023 est certainement sous-estimé de CHF 100'000.-. Le montant mis à charge de l'année 2024 est donc de CHF 5'900'000.-, étant entendu qu'il conviendra de prendre encore en compte la récente décision du Conseil d'Etat d'augmenter le montant de l'indemnité forfaitaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Last but not least*, une augmentation de la participation communale de CHF 3'728'000.- est attendue au niveau de la Codems. Une telle augmentation est due à l'accroissements des frais financiers suivants :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • EMS le Manoir à Givisiez              | CHF 1'660'000.- |
| • EMS les Chênes à Fribourg             | CHF 1'200'000.- |
| • EMS la Providence à Fribourg          | CHF 220'000.-   |
| • EMS les Martinets à Villars-sur-Glâne | CHF 200'000.-   |
| • EMS du Gibloux à Farvagny             | CHF 160'000.-   |
| • EMS les Bonnesfontaines à Fribourg    | CHF 130'000.-   |
| • Frais financiers hors district        | CHF 100'000.-   |

Au sujet de la répartition des charges, **M. J. Pollet** insiste sur le fait que ce ne sont pas les charges du personnel qui accusent l'augmentation la plus significative, mais bel et bien les frais financiers versés par la Codems.

#### 4.2 Préavis de la commission financière de l'assemblée des délégués

La parole est donnée à **M. Robin Schwab**, président ad intérim de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport du 4 décembre 2023 de la commission financière de l'assemblée des délégués :

*« Lors de sa séance du 17 novembre 2023, la Commission financière s'est réunie pour l'examen du budget 2024, en présence de M. Jacques Pollet, Directeur général du RSS, qui lui a donné des explications complémentaires au message.*

*En préambule, la Commission financière remercie la Direction du RSS et l'ensemble des collaborateurs qui ont œuvré pour l'établissement de ce budget 2024. Elle souligne la qualité du message clair et complet, qui le renseigne sur les dépenses à prévoir en 2024, pour certaines en lien avec l'activité ordinaire du RSS et pour d'autres imposées par une obligation de prise en charge.*

*Le budget 2024 du RSS correspond à un montant total à charge des Communes de CHF 33'060'400.00 soit une augmentation de CHF 5'510'300.00 par rapport au budget 2023 (CHF 27'550'100.00). Il y a lieu de relever, qu'entre 2015 et 2024, la participation des communes n'a cessé d'augmenter, puisqu'en 2015 elle se montait à CHF 18'901'654.00 pour atteindre, en 2024, CHF 33'060'400.00, soit une augmentation non négligeable de 74.9 %*

*La Commission financière constate que ce budget 2024 présente une forte augmentation des charges dues essentiellement aux éléments suivants :*

- Une forte hausse dans la prise en charge des frais financiers par la Codems suite à la rénovation et l'agrandissement des homes du Manoir et des Chênes. A cela s'ajoutent les augmentations d'autres institutions dans une moindre mesure.*
- L'IF (indemnité forfaitaire) connaît une constante augmentation, puisqu'en 2023 ce ne sont pas moins de 705 bénéficiaires qui la toucheront soit + 80,3% par rapport à 2015. Or, il faut souligner que le RSS supporte l'intégralité de la charge des IF alors que l'augmentation exponentielle n'est de loin pas due qu'au vieillissement de la population. La charge risque de s'accroître fortement encore si, d'aventure, l'IF est fixée à CHF 35.00 par jour par décision du Grand Conseil.*
- Autre élément qui a un impact important sur le budget 2024 : les EPT supplémentaires requis pour différents services du RSS et une indexation des salaires du personnel de 2%. La Commission financière a été informée de la difficulté à recruter du personnel en soin qualifié, notamment celui au bénéfice d'un CFC d'ASSC. La Commission financière s'étonne que l'on prévoie de le remplacer de façon si importante, dans le budget 2024, par du personnel moins qualifié, alors qu'un montant est prévu pour l'engagement d'EPT supplémentaires pour la prospection et le recrutement. La Commission financière a constaté, avec regret, pour l'année prochaine, une forte diminution des montants prévus pour la formation des apprentis en soins (CHF 21'800.00 en 2023, CHF 6'500.00 en 2024) réduisant ainsi les perspectives de bénéficier de personnel en soins qualifiés local dans un futur proche. Il est espéré que la formation de nouveaux apprentis soit un objectif pour 2025 dans le but de contribuer à la relève dans ce domaine d'activité. La Commission financière est consciente que la problématique du recrutement du personnel qualifié touche l'ensemble du domaine de la santé en*



général. Une réflexion de fond s'impose au niveau du district, du Canton, voire au-delà. Des synergies sont à trouver pour tenter de faire face à la pénurie du personnel en soins. La formation est incontestablement l'une des pistes dans la recherche de solutions pour y remédier.

D'une manière plus générale, la Commission financière constate que les coûts sont maîtrisés dans les différents secteurs et que la marge d'économie reste toujours restreinte.

La Commission financière estime que, sous l'angle des prérogatives qui lui sont attribuées, la capacité financière de l'Association permet d'engager les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le budget 2024 et encourage, à l'unanimité, l'Assemblée des délégués à accepter le budget 2024 tel que proposé par le Comité de direction.

L'examen du budget 2024, chapitre par chapitre, appelle quelques remarques et commentaires de la part de la Commission financière dont les principaux vous sont annoncés et les autres à disposition du Comité de direction dans ce préavis :

## COMPTE DE RESULTATS

### 0 Administration générales et services transversaux

#### 0220.3010.01 Ressources humaines et formation

La Commission financière, en lien avec son commentaire sur la problématique du personnel, soutient cette augmentation d'EPT destinée à mettre l'accent sur la prospection du personnel au sein du RSS aussi bien en matière de soins, du corps des sapeurs-pompiers que de l'aide et soins à domicile. A cela s'ajoute 0,5 EPT supplémentaire pour le recrutement du personnel par le biais des réseaux sociaux.

#### 0222.3100.02 Télécommunications

Un montant toujours conséquent a été budgétisé en lien avec l'intégration des pompiers et au déménagement de la Direction du RSS et du service des ambulances dans leurs nouveaux locaux. La Commission financière en comprend la justification.

#### 0225.3120.01 Maintenance et véhicules Electricité

La Commission financière a pris acte que la forte augmentation prévue l'année prochaine résulte d'une hausse des tarifs de l'électricité de 4.5 cts le kWh du fait d'une prolongation du contrat « gros consommateur » en raison des travaux du HMS qui prendront fin au printemps 2026. Par contre, la pose de panneaux solaires sur le nouveau HMS devrait permettre de réduire les frais d'électricité d'ici 2026, selon les informations reçues par la Commission financière.

## 1 Ordre public

### 1500.3099.00 Autres charges du personnel

La Commission financière a pris note que cette forte augmentation n'est due qu'à un oubli, en 2023, de la budgétisation des frais de repas du Bataillon Sarine se montant à CHF 60'000.00. L'erreur a été corrigée au budget 2024.

1501.3160.00 *Loyers des bâtiments PA Bataillon Sarine, Immeuble PA*

*La Commission financière constate que certaines communes indexeront les loyers des casernes dès 2024.*

#### **4 Santé**

4120 *HMS soins*

*La Commission financière se réfère à son commentaire figurant dans l'introduction au sujet notamment de l'importance de la formation des apprentis ASSC.*

**La Présidente** remercie le rapporteur de la commission financière. Elle invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole pour faire part de leurs questions ou de leurs observations.

**Mme S. Hayan** constate une nette augmentation par rapport à 2023. Lorsque l'on compare le budget aux comptes 2022, dite augmentation est encore plus flagrante. Elle souhaite dès lors savoir si le budget 2023 sera tenu. **La Présidente** lui répond qu'en l'état, le budget 2023 devrait vraisemblablement être tenu. Hormis quelques ajustements au niveau des indemnités forfaitaires et quelques questionnements par rapport à l'aide et aux soins à domicile, tout porte à croire que le RSS respectera le budget, même si tous les postes ne peuvent être totalement maîtrisés, à l'image des taux d'intérêts. De manière générale, le RSS a d'ailleurs toujours bien tenu les budgets.

**M. P. Cudré-Mauroux** aimerait savoir s'il serait possible pour la direction d'étudier la possibilité de prendre des mesures afin de stabiliser le montant des charges. Il s'ensuit un échange sur le contexte actuel, l'augmentation des besoins ainsi que les enjeux du maintien à domicile. **Mme M. Ballmer** précise que le Comité de direction a aussi pour rôle de « challenger » la direction du RSS et d'explorer toutes les pistes afin de concilier les aspects financiers et l'accomplissement des différentes tâches du RSS.

**M. P-O. Nobs** estime qu'il pourrait être utile de réfléchir au fait de mettre en place l'un ou l'autre outil pour vérifier l'efficacité. Si le personnel est pleinement satisfait, il y aura peut-être moins de changements.

**La Présidente** précise que la satisfaction du personnel est un élément central. Un questionnaire réalisé récemment démontre que les conditions du personnel sont considérées comme bonnes. Tout laisse à penser que les employés du RSS sont dans l'ensemble épanouis dans le cadre de leur activité.

**M. F. Vallat** souhaiterait que les communes soient plus impliquées dans les choix effectués par le RSS. Il ne met évidemment pas en doute les orientations du Comité de direction mais estime qu'il serait positif d'inviter quelquefois les délégués à s'associer aux réflexions sur la politique future du RSS. **La Présidente** entend cette proposition.

Une déléguée regrette quelque peu que certaines communes n'accordent parfois pas toute l'attention requise à la conduite de la politique Senior+. Il s'agirait dès lors de mieux communiquer sur l'importance de ces mesures. Il vaut en effet la peine de réfléchir en amont sur les éléments à mettre en place pour permettre aux citoyens qui le souhaitent de demeurer le plus longtemps possible à la maison.

**La Présidente** rappelle que les communes demeurent autonomes dans la mise en œuvre de Senior+. Cela étant, force est de convenir que si le travail est imparfaitement réalisé, il peut y avoir des répercussions sur le RSS.

Un délégué s'inquiète de la problématique du personnel. Il résulte des chiffres disponibles que le nombre de lits ainsi que les charges liées vont augmenter. Il y a cependant fort à parier qu'il sera ardu de recruter le personnel nécessaire. **La Présidente** explique aux délégués que le Comité de direction est bien conscient du défi. La fréquence des réunions avec la DSAS est appelée à augmenter. Le canton doit également prendre la thématique à bras-le-corps, spécialement sous l'angle de la formation.

**La Présidente** demande aux délégués si une lecture du budget chapitre par chapitre est souhaitée, ce qui n'est pas le cas. **M. F. Vallat** en profite pour souligner que de son point de vue, l'augmentation du montant des indemnités forfaitaires n'est pas en soi une mauvaise chose, étant entendu que l'investissement des proches aidants constitue un appréciable appui pour les collectivités. **La Présidente** confesse partager cet avis.

#### 4.3 Approbation du budget de résultats 2024 du RSS

Les délégués approuvent le budget de résultats 2024 du RSS à l'unanimité.

#### 4.4 Approbation du budget des investissements 2024 du RSS

**M. J. Pollet** précise que les explications figurent dans le message, qui contient une présentation détaillée. Il commente brièvement les différents postes.

**La Présidente** passe à nouveau la parole à **M. Robin Schwab**, président ad intérim de la commission financière, qui donne lecture du rapport du 4 décembre 2023 de la commission :

##### INVESTISSEMENTS

« 0222.5200.23 Modernisation du site internet CHF 45'000.00

*La Commission financière relève le coût non négligeable prévu pour la mise au goût du jour du site internet. Selon les informations reçues, le site actuel n'est d'une part, pas suffisamment performant et moderne pour une utilisation avec les téléphones portables et d'autre part, cette adaptation permettra de proposer de nouvelles prestations en ligne. La Commission financière recommande, pour limiter les coûts, de s'en tenir à utiliser un système de codage parmi les plus courants.*

0225.5040.14 Pose panneaux photovoltaïques HMS CHF 700'000.00

*La Commission financière a pris acte du changement de stratégie du Comité de direction suite à une nouvelle analyse. Selon le résultat de cette dernière, il est proposé de rester propriétaire des panneaux photovoltaïques, ce qui engendrera un surcoût pour l'achat, mais aura l'avantage de permettre une meilleure maîtrise des coûts de l'électricité. La Commission financière prend note que les CHF 700'000.00 prévus pour cette installation relèvent d'une estimation de l'ingénieur responsable du projet d'agrandissement du HMS.*

1500.5040.15 Crédit d'étude pour la construction d'une centrale d'ambulance et d'agrandissement de la caserne sapeurs-pompiers actuelle de Fribourg CHF 1'000'000.00

*La Commission financière a pris note du projet de réunir le service des ambulances et les sapeurs-pompiers au sein d'une caserne commune et ainsi d'abandonner le projet dans le cadre du projet du HMS. Le montant de l'étude de CHF 1'000'000.00 correspond au 10% du crédit de construction estimé. »*

**La Présidente** invite les délégués qui le souhaitent à intervenir.

**M. F. Vallat** aborde la question de l'agrandissement de la caserne de Fribourg. Il y a lieu de s'attendre à des économies d'échelle quant à la standardisation. Un délégué constate qu'il est prévu d'acheter un véhicule thermique. Il s'interroge sur la volonté du RSS d'installer des bornes électriques. **M. J. Pollet** précise que dans les cas où le RSS n'est pas propriétaire des infrastructures, il est parfois compliqué de mettre en place des bornes. En revanche, sur le site du HMS, plusieurs bornes sont prévues. Le RSS dispose en outre de plusieurs vélos électriques, notamment au sein de l'antenne 1.

Un délégué s'interroge sur la possibilité de mettre à disposition des vélos électriques pour les services de piquet de la compagnie de Fribourg. **M. J. Pollet** lui répond que ce n'est pas prévu dans le cadre du budget 2024. Une réflexion devra être menée à ce sujet par la compagnie Fribourg.

**La Présidente** propose aux délégués de passer au vote d'ensemble.

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget des investissements 2024 du RSS.

---

## **5. Présentation du plan financier 2024-2028**

**La Présidente** passe la parole à **M. J. Pollet** pour la présentation du plan financier 2024-2028.

Le plan financier tient compte du plan de couverture des besoins 2024-2028. Il se base sur la stratégie du Comité de direction, qui consiste à maîtriser les coûts sous gestion directe du RSS, à assurer le rattrapage du retard historique en aide et soins à domicile et à privilégier l'ambulatoire sur le stationnaire. Une adaptation annuelle de la masse salariale de 1.5 % est prévue afin de tenir compte des passages annuels des paliers selon la LPers. Une adaptation annuelle des coûts sur les marchandises et les services à hauteur de 0,5 % a en outre été retenue. Il est à noter que la base moyenne de résidents pour les années 2022 à 2025 est de 108 résidents. Ce nombre passera à 120 en 2026 pour se fixer à 143 résidents en 2027.

**M. J. Pollet** poursuit en s'arrêtant sur l'évolution des participations communales ainsi que sur les principales fluctuations, liées à l'augmentation démographique ou à d'autres facteurs.

**M. Robin Schwab**, président ad intérim de la commission financière, donne lecture du rapport du 4 décembre 2023 de la commission :

« PLAN FINANCIER 2024-2028

*Ce document, qui est une source de renseignement sur la situation financière des 5 prochaines années du RSS, ne donne pas lieu à un préavis de la Commission financière. Selon les prévisions, les participations communales se voient augmentées sensiblement à mettre en parallèle avec une population du 4<sup>ème</sup> âge toujours plus importante, entraînant d'une part, une augmentation de l'aide et soins à domicile pour les personnes vivant à domicile et d'autre part, la création de nouvelles places en EMS pour d'autres. »*

L'assemblée des délégués prend acte du plan financier 2024-2028.

---

#### **6. Adaptation du Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe) : approbation de l'article 3a (voies de droit)**

**La Présidente** souligne que l'ajout d'un article 3a relatif aux voies de droit permet de clarifier le RTaxe. L'article 3a se base sur les exigences de la Loi sur les communes (Lco) ainsi que du Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA).

L'article 3a RTaxe la teneur suivante :

##### **« Art. 3a Voies de droit**

<sup>1</sup>Toute décision prise par un organe communal en application de l'art. 3 du présent règlement est sujette à réclamation auprès du Comité.

<sup>2</sup>Les décisions du Comité prises sur réclamation peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Préfet ou de la Préfète.

<sup>3</sup>Le délai de réclamation et de recours est de 30 jours dès notification de la décision contestée.

<sup>4</sup>Pour le surplus, les dispositions des articles 153 et suivants LCo, ainsi que du CPJA, sont applicables. »

L'assemblée des délégués approuve l'adaptation du Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe) sous la forme de l'ajout d'un article 3a relatif aux voies de droit.

---

#### **7. Nomination du ou de la représentant.e des communes de la région Sarine Nord au Comité de direction du RSS en remplacement de Mme M. Frésard**

**La Présidente** explique que les communes de la région Sarine Nord ont été invitées à désigner un ou une représentant.e pour siéger au Comité de direction en remplacement de Mme M. Frésard. **La Présidente** a le plaisir de présenter la candidature de Mme Gwenaëlle

Ecoffey, conseillère communale en charge du dicastère « Santé, Affaires sociales, Senior + » auprès de la Commune de La Sonnaz.

Mme G. Ecoffey est nommée par acclamation au Comité de direction du RSS.

---

#### 8. Nomination du ou de la représentant.e de la Commune de Villars-sur-Glâne et du ou de la représentant.e de la Ville de Fribourg à la commission financière

La **Présidente** présente les candidatures de M. François Grangier, conseiller communal à Villars-sur-Glâne (Services extérieurs, culture et sports) ainsi que de M. M. Christian Feldhausen, secrétaire général Le Centre Fribourg-Ville.

L'assemblée des délégués nomme par acclamation M. F. Grangier en tant que représentant de la commune de Villars-sur-Glâne à la commission financière et M. Christian Feldhausen en tant que représentant de la commune de Fribourg à la commission financière.

---

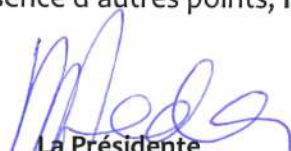
#### 9. Divers

La **Présidente** annonce que la prochaine assemblée des délégués aura lieu le 22 mai 2024. La commune de Bois-d'Amont se porte volontaire pour accueillir cette assemblée, qui se tiendra donc à Arconciel.

Les délégués échangent quelques instants au sujet de la prise en compte de nouvelles communes dans le cadre de la planification des lits à construire. La **Présidente** relève que toute initiative est la bienvenue.

La commune d'Avry informe l'assemblée de sa volonté d'étudier la problématique du montant de la taxe d'exemption.

En l'absence d'autres points, la **Présidente** lève la séance à 19h33.

  
La Présidente  
Lise Marie Graden

  
Le Secrétaire  
Jacques Pollet

  
Le Secrétaire au procès-verbal  
Jimmy Dupuis